

DOSSIER SPÉCIAL ÉTÉ : EXERCICE COORDONNÉ 

Nous espérons que ce moment d'été sera l'occasion de vous ressourcer et de prendre soin de vous !

Professionnellement c'est parfois le temps de s'interroger sur son activité, son organisation et les nouveaux projets à entreprendre.

Comment travailler avec d'autres professionnels autour de patients communs ?

Comment mettre en place des actions de prévention ?

Comment créer ou renforcer les liens avec les structures de soins ?

Et si les nouveaux modes d'exercice en CPTS, ESP, MSP répondaient à ces questions ?

Comment ça fonctionne ?

Quelles actions peut-on mettre en œuvre et avec quels moyens ?

Comment être rémunéré(e) ?

Alors en route (des vacances 😊) pour le décryptage de ces acronymes !

CPTS

ESP

MSP

Les CPTS - Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Elles constituent un dispositif souple à la main des professionnels qui veulent travailler ensemble pour répondre aux besoins de santé spécifiques d'un bassin de population.

Chacun est libre de participer et d'adhérer à une CPTS.

En Région Centre Val de Loire, 34 CPTS couvrent la presque totalité du territoire et s'il n'y a pas de CPTS sur votre commune d'exercice, une CPTS proche peut accepter votre adhésion.

Les CPTS se composent de professionnels des soins du premier et/ou du second recours, mais aussi hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire. Elles contribuent à une meilleure coordination de ces professionnels ainsi qu'à la structuration des parcours de santé.

Concrètement, une CPTS associe tous les professionnels de santé (médecins généralistes et spécialistes, pharmaciens, infirmiers, sages-femmes...) qui souhaitent s'organiser ensemble pour répondre à des besoins de santé identifiés dans un même territoire.

La structure de la CPTS est de type associatif loi 1901. Un bureau (Président, Trésorier, Secrétaire) assure la gestion et un conseil d'administration en assure la gouvernance.

Tous les participants de ces instances sont élus en Assemblée Générale et issus des membres de la CPTS.

Les CPTS remplissent 6 missions de "service public" :

- **Faciliter l'accès aux soins** – notamment à un professionnel de santé pour les patients du territoire sans médecin traitant pour améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville (et l'organisation du Service d'Accès aux Soins)
- **Mettre en place des parcours** répondant aux besoins des territoires pour renforcer la prise en charge et le suivi des patients, éviter les ruptures de parcours et favoriser le maintien à domicile de patients complexes, handicapés, âgés...
- **Initier des actions territoriales** de prévention, de dépistage, de promotion de la santé en fonction des besoins du territoire (exemple : Mois sans tabac, Parcours du Cœur)
- **Contribuer au développement de la qualité et de la pertinence des soins pour favoriser l'échange de bonnes pratiques** médicales et soignantes
- **Accompagner les professionnels de santé** sur leur territoire, par exemple en facilitant l'accueil de stagiaires
- **Participer à la réponse aux crises sanitaires** par un plan d'action adapté.

DOSSIER SPÉCIAL ÉTÉ : EXERCICE COORDONNÉ



Ce sont les professionnels de la CPTS qui déterminent les actions qu'ils mettent en œuvre en fonction des besoins locaux et qui peuvent ainsi être financées.

Le financement de chaque CPTS se fait au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI*), signé au niveau local entre les professionnels impliqués, la CPAM et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Chaque structure vote son propre règlement intérieur qui établit les modalités d'adhésion (souvent gratuite), de participation et le montant de l'indemnisation des professionnels qui participent aux travaux (Groupes de travail, Conseil d'administration, Actions de formation...).

Bien que ce ne soit pas obligatoire d'y adhérer, les sages-femmes qui sont des professionnelles de 1er recours ont toute leur place dans les CPTS et au sein de leur conseil d'administration.

Elles peuvent initier des groupes de travail pluriprofessionnel, par exemple autour des vulnérabilités de la parentalité, travailler sur l'accès au 2nd recours ou bien le parcours de soins (exemple: sortie de maternité, lien ville hôpital etc...).

Ainsi, rejoindre une CPTS est une belle opportunité de rencontrer les autres professionnels de son territoire, de tisser des liens, créer un réseau, proposer des actions et de ne pas se sentir seul même quand on est en cabinet individuel, ce qui contribue au bien-être dans son exercice professionnel.

C'est aussi faire connaître les compétences des SF aux autres professionnels .


Faire partie du conseil d'administration, c'est définir les orientations stratégiques de la CPTS, agir sur les orientations des actions qui seront portées. Quand aucune sage-femme ne s'implique, il y a peu de chance de voir portés par d'autres professionnels des projets qui nous tiennent à cœur.

Alors dépêchez vous de contacter votre CPTS ! Adhérez et engagez-vous dans les Conseils d'administration !

[Cliquez ici pour obtenir les coordonnées des CPTS](#)



[Retrouvez l'article "CPTS : quelle place pour les sages-femmes ?"](#)

<p>28</p> <p>CPTS du Pays Chartrain coordination@cptsdupayschartrain.org Présidentes : Antoinette CUBAUD et Sonia Ferri Coordinatrice : Claire Villers</p> <p>CPTS Nord-Ouest-Eure-et-Loir coordination@cptsnoe@gmail.com Présidents : Marie Thomas et Stéphane Fortin Coordinatrice : Émilie Braultet</p> <p>CPTS Du Pays Drouais stephanie.albert@urpsmi-centre.org Présidents : Frédéric Briose et Pierre Leconte Coordinatrice : Stéphanie Albert</p> <p>CPTS Sud 28 cptsud28.coordination@gmail.com Présidents : Bertrand Joseph et Anne-Laure Charvigny Directrice : Marie Asselin</p> <p>CPTS du Perche stephanie.albert@urpsmi-centre.org Président : Philippe Duprat Coordinatrice : Stéphanie Albert</p>	<p>41</p> <p>CPTS Sologne-Vallée du Cher quentin.bouline@urpsmi-centre.org Présidentes : Caroline Chézy et Claire Espanol Coordinatrice : Quentin Houline</p> <p>CPTS de la Salamandre coordination@cptsalasalamandre.fr directionstrategie@cptsalasalamandre.fr Présidentes : Florence Ozury Paschout et Magali Florence Directrice : Valérie Bourgeois Coordinatrice : Rémi DELFOUR-PEYRETHON</p> <p>CPTS du Vendomois cptsvendomois@gmail.com Président : Jean Deval Coordinatrice : Marina Louveau</p> <p>CPTS Sologne cpts.sologne@gmail.com Présidente : Flora Mascart Coordinatrice : Élodie Baret</p> <p>CPTS Asclépius audeleloup.coordination@gmail.com Président : Benjamin Tessier Coordinatrice : Aude Leiloup</p>	<p>45</p> <p>CPTS Ouest Loiret coordination@cpts-ouestloiret.fr Présidents : Stéphane Chézyet Coordinatrice : Céline Sarrat</p> <p>CPTS Giennois Berry coordination@cptsgeb.com Présidente : Frédéric Stroussi Coordinatrice : En cours de recrutement</p> <p>CPTS Est Orléanais coordination@cptsestorleans.com Présidente : Sandrine Miletts Coordinatrice : Olivia Baret</p> <p>CPTS Orléanaise coordination@cptsorl.com Présidente : Anne-Laure Fleuret-Jaumeau et Corinne Letrouit Coordinatrice : Sylvie Mathieus</p> <p>CPTS Beauce-Gâtinais cptsbeaucegatinais@gmail.com Présidente : Latifa Miquyas Coordinatrice : Sandie Tavemier</p> <p>CPTS Gâtinais-Montargois coordination@cptsgm.fr Président : Ouharam Hassiba Coordinatrice : Virginie Serrano et JC Conail</p> <p>CPTS Sologne cpts.sologne@gmail.com Présidente : Flora Mascart Coordinatrice : Eudie Baret</p>
<p>37</p> <p>CPTS O'Tours coordination@cptsotours@gmail.com rosalyne.ruel@cptsotours.fr Présidente : Sophie Lutz Coordinatrices : Rosalyne Ruel et Lucie Suard</p> <p>CPTS Asclépius audeleloup.coordination@gmail.com Président : Benjamin Tessier Coordinatrice : Aude Leiloup</p> <p>CPTS Nord Touraine coordination@cptsnt@gmail.com Président : Romain Pinaux Coordinatrice : Tiffaine Morelle</p>	<p>CPTS Castel Réseau Santé miranda.castelreseau@sante@gmail.com Présidente : Nadine Moudart Coordinatrice : Miranda Lidon</p> <p>CPTS La Rabelaisie coordination.cptsdelarabelaisie@gmail.com Président : Jean-Pierre Gallet Coordinatrice : Anne-Charlotte Linnebank</p> <p>CPTS Sud Lochois direction@cpts-sudlochois.fr Président : Frédéric Lebeau Directeur : Maxime Beudé</p>	<p>Région CVL cpts@urpsmi-centre.org</p>
<p>36</p> <p>CPTS Pays des Mille Etangs cptsme36@gmail.com Présidente : Anne Mathieu Coordinatrice : Faustine Marcourt-Badinet</p> <p>CPTS Val de Creuse cptsvaldc@gmail.com Présidents : Laetitia Theyer et William Jos Meus Coordinatrice : Faustine Marcourt-Badinet</p> <p>CPTS Boischaud Nord coordination@cptsboischaudnord.fr Présidente : Sylvaine Le Liboux Coordinatrice : Chloé Lagorcek</p>	<p>CPTS Boischaud Sud coordination@cptsboischaudsud.fr Présidents : Christophe Ruiz et Armand Piron Coordinatrice : Marine Coussot</p> <p>CPTS Châteaurooux & Co coordination@cptschateauroouxandco.fr Présidents : Laurence Philippe et Arnaud Daguet Directrice : Marine Coussot</p>	<p>18</p> <p>CPTS Pays de Bourges coordination@cptsaysdebourges.fr Président : Walter Lacroix Coordinatrice : Emeline Vilarrits</p> <p>CPTSST du Cher cpts.estducher@gmail.com Président : Alain Lohr Coordinatrice : Hélène Picard</p> <p>CPTS Sud Cher coordination.cpts.sudcher@gmail.com Présidente : Kofine Gambada Coordinatrice : Mélissa Oukroum</p> <p>CPTS Vierzon Berry Sologne cpts.bvs@gmail.com Présidents : Nadège Coraillis et Romain Glis Marand Coordinatrice : Xavier Pasca</p> <p>CPTS Giennois Berry coordination@cptsgeb.com Présidente : Florence Stroussi Coordinatrice : En cours de recrutement</p> <p>CPTS Berry Val de Loire cpts.bvl@gmail.com Présidente : Florence Louvet Coordinatrice : Delphine Moinet</p>

DOSSIER SPÉCIAL ÉTÉ : EXERCICE COORDONNÉ



Les ESP - Equipe de Soins Primaires

À ce jour, en Région Centre, quelques sages-femmes sont impliquées dans des ESP principalement dans le cadre de concertation autour d'une patientèle commune.

C'est un dispositif encore mal connu.

Une Équipe de Soins Primaires (ESP) se forme lorsque des professionnels de santé libéraux de soins de premiers recours (médecins, sages-femmes, pharmaciens, infirmiers, psychomotriciens etc. décident d'organiser leurs pratiques par des actions de coordination autour de leurs patients communs.

Une ESP doit être composée d'au moins 3 professionnels de santé libéraux dont 1 médecin généraliste. Les professionnels doivent être issus d'au moins 2 professions différentes.

L'ESP-CVL est libre de choisir les actions qu'elle souhaite mettre en place. Les actions suivantes sont celles qui sont reconnues dans le cadre du projet ESP-CVL et pour lesquelles un financement ou un accompagnement est possible.

Les actions suivantes sont directement rémunérées par le projet ESP-CVL :

- Plans personnalisés de coordination en santé
- Réunions de concertation en présence ou non du patient
- Réunions d'analyse de pratique et d'amélioration
- Protocoles pluriprofessionnels
- Actions innovantes

Les actions suivantes ne sont pas directement rémunérées par le projet ESP-CVL, mais peuvent être accompagnées par l'équipe ESP pour les démarches à effectuer :

- Actions de prévention
- Programmes d'éducation thérapeutique du patient
- Autres actions
- Un accompagnement et un financement pour les actions de d'ESP en Centre-Val de Loire se fait via la Fédération des URPS qui a contractualisé pour cette thématique avec l'ARS.

Retrouvez la fiche récapitulative, les modalités de financement des ESP, les coordonnées de la chargée de mission ESP ainsi que sa page dédiée.

Une idée ? Une question ? contact@esp-cvl.org



Intitulé	Modalités	Justificatifs demandés
Élaboration du projet de santé	Versement rétroactif d'un forfait de 500 euros à répartir entre les professionnels de santé libéraux ayant participé entièrement et activement à l'élaboration et à la rédaction du projet	- Projet de santé - Justificatif modèle à remplir (cf. pochette)
Plan personnalisé de coordination en santé (PPCS)	Forfait de 150 euros par PPCS pour le temps de coordination, d'écriture et de suivi réparti comme suit : - 30 euros pour le référent du PPCS - 120 euros répartis entre les professionnels ayant participé au PPCS	Justificatif modèle à remplir pour chaque PPCS (cf. pochette)
Réunion de concertation en présence ou non du patient (RCP)	Forfait de 75 euros par réunion et par professionnel présent. Limite : 10 RCP par an/professionnel.	Justificatif modèle à remplir pour chaque RCP (cf. pochette)
Réunion d'analyse de pratiques et d'amélioration de prise en charge	Forfait de 75 euros par réunion et par professionnel présent. Il intègre la préparation et l'organisation de la concertation. Limite : 12 réunions par an/professionnel.	Justificatif modèle à remplir pour chaque réunion (cf. pochette)
Protocole pluriprofessionnel	Cas 1 : protocole organisationnel dont toutes les activités sont prises en charge par la nomenclature. Forfait de 400 euros par protocole et par an réparti entre les professionnels ayant participé à la mise en œuvre du protocole (selon une clé de répartition définie par l'ESP). Cas 2 : protocole avec des activités non prises en charge dans le cadre de la nomenclature. Forfait de 700 euros par protocole et par an réparti entre les professionnels ayant participé à la mise en œuvre du protocole (selon une clé de répartition définie par l'ESP).	- Protocole - Justificatif modèle à remplir pour chaque protocole (cf. pochette)
Action innovante	Cette action ne doit pas induire d'activité ou de financement dérogatoire (exemples : patient traqueur, démarche qualité centrée sur les patients ou les professionnels de l'ESP, etc.) Forfait de 500 euros par action et par an mise en œuvre.	Justificatif modèle à remplir pour chaque action innovante (cf. pochette)

<https://www.esp-cvl.org/le-dispositif-esp-cvl>

DOSSIER SPÉCIAL ÉTÉ : EXERCICE COORDONNÉ



Les MSP - Maisons de Santé Pluriprofessionnelle

La maison de santé pluriprofessionnelle est une structure de proximité avec une équipe constituée de professionnels médicaux et paramédicaux libéraux et conventionnés secteur 1 dont **a minima 2 médecins généralistes et 1 professionnel paramédical (infirmier, kinésithérapeute ...)**.

D'autres professionnels (nutritionniste, **sage-femme**, psychologue, podologue, chirurgien-dentiste, pharmacien etc.) peuvent également intervenir.

L'action d'une MSP s'inscrit dans le cadre **d'un projet de santé commun** formalisé établi à partir d'un diagnostic du territoire et qui témoigne d'un exercice coordonné entre tous les professionnels de santé de la structure, ou associés à ses activités.

La MSP assure des activités de soins sans hébergement. Les professionnels de santé d'une MSP exercent à titre libéral. Ils peuvent être regroupés physiquement ou non sur un même lieu mais doivent intervenir autour d'une même patientèle.

Des professionnels qui ne sont pas considérés comme des professionnels de santé au titre du code de la santé publique (ostéopathes, nutritionnistes, etc.), peuvent entretenir des liens avec la MSP (vacations, conventions) mais ne peuvent être signataires du projet de santé.

La MSP a un statut de personne morale et peut s'organiser de plusieurs façons. Sa structure peut évoluer entre sa création et son fonctionnement.

Toutefois la forme la plus classique en exploitation est celle de la SISA*.

Rejoindre une MSP c'est :

- **Travailler en équipe pluriprofessionnelle** dans un même lieu (le plus souvent) : éviter de se sentir isolé
- **Mutualiser des frais spécifiques** (charges de cabinet, secrétariat ...)
- Disposer de **temps de coordination autour de la patientèle**
- Pouvoir proposer des **actions de prévention**
- **Bénéficier d'une rémunération spécifique** qui s'ajoute à celle des actes

Pour répondre à vos questions, de nombreux supports existent.

- ☛ [Constitution d'une MSP](#)
- ☛ [MACSF - Exerccer en groupe](#)
- ☛ [Fédération des maison et Pôles de santé en Région CVL](#)

En résumé, les mots clefs :

CPTS

- Délimitation territoriale
- Tous les professionnels de santé
- Actions au choix : prévention, coordination, lien ville hôpital, formation : pas de soins
- Association gouvernée par un conseil d'administration constitué des membres élus
- Adhésion libre, indemnisation de la participation aux groupes de travail au CA ...

ESP

- 3 professionnels dont au moins 2 professions différentes et au moins 1 médecin
- Patients communs
- Actions au choix des professionnels (cf tableau)
- Indemnisation des professionnels selon le barème ESP-CVL

MSP

- Regroupement de professionnels dans un même lieu effecteur de soins, mutualisation des frais de cabinet
- Valorisation (rémunération spécifique), organisation et coordination des temps d'échanges entre professionnels.

Chacun de ces 3 modes d'exercice coordonnés permettent de valider l'indicateur complémentaire facultatif du FAMI relatif à la prise en charge coordonnée des patients .

INTERVIEW : GWENAËLLE VOIRIN BONTE

Sage-femme à la MSP de Fleury-les-Aubrais (Loiret)



Qui êtes-vous ?

Je suis sage femme depuis 30 ans. Après avoir exercé pendant 10 ans au CHR d'Orléans, je me suis installée en libéral en 11/2004 et à la MSP de Fleury les Aubrais depuis son ouverture en 2017. J'ai poursuivi une activité mixte en clinique jusqu'en 2010 et eu une collaboratrice jusqu'en 2017 qui s'est ensuite également installée à la MSP.



Qu'est ce qui vous a motivé pour vous installer dans une MSP ?

Le Maire de la commune a réuni les professionnels de santé libéraux en annonçant son souhait de création d'une MSP car il était préoccupé par les départs en retraite des médecins sur la commune. Cette 1ère réunion s'est tenue environ 4 ans avant la date d'ouverture. L'appui technique de la Mairie a été essentiel pour le projet et dans la conception des locaux qui ont ainsi été faits "sur mesure". Nous étions une dizaine au départ du projet mais les locaux ont été dimensionnés pour le double de professionnels.

La MSP n'a jamais désempi depuis sa création. Le goût du travail en équipe et l'implication dans une association de SFL ont été le moteur de mon implication.

Je me suis immédiatement sentie concernée par le sujet de la décroissance de la démographie médicale et craignais de me retrouver isolée ou en concurrence si d'autres SFL s'installaient à la MSP.

Jouez vous un rôle particulier dans le fonctionnement de votre MSP ?

Une SISA* s'est créée pour la gestion de la maison de santé et j'en suis alors devenue co-gérante. Nous étions 2 co-gérants avec un médecin. La SISA est employeur de 4 salariés et doit gérer tous les liens avec les interlocuteurs de la MSP : Mairie, EDF, comptable, versement des salaires etc.

J'ai donc exercé des fonctions de management et de gestion d'équipe, c'était très prenant.

Pour cela j'étais dédommagée environ 250€/mois et j'ai cessé cette fonction en 2022.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat qui nous lie avec l'ARS, les professionnels de la MSP s'engagent à mettre en place des actions pluridisciplinaires : protocoles communs, coordination autour des patients... et utilisation d'un logiciel commun et partagé. Cela a permis de lancer la téléexpertise.

Ces actions sont indemnisées via les ACI* (Accord Conventionnels Interprofessionnels) versés par l'ARS.

Leur montant varie en fonction des actions et des types de professionnels impliqués.

Pour l'ensemble de la structure cela représente plusieurs milliers d'euros qui sont répartis entre les professionnels impliqués.

En quoi votre implication dans la MSP a-t-elle été déterminante pour que les actions autour des compétences SF soient développées ?

Pour le diabète gestationnel, on a développé des ateliers pour les patientes avec des diététiciennes, SF, IDE.

Ça a très bien marché jusqu'à l'épidémie de COVID, puis le succès s'est amoindri et ont été repris par une autre MSP.

La MSP est associée aux opérations de dépistages des cancers organisés par la CPAM (Frottis HPV).

J'ai organisé un atelier de dépistage du cancer du sein par explication de l'autopalpation.

Ces actions ne sont pas rémunérées à l'acte, en revanche c'est indemnisé par le biais des ACI .

Y a t'il d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder ?

La MSP est très dynamique. Les professionnels de santé viennent spontanément se présenter et aucun cabinet n'est vacant ce qui fait que la MSP ne manque pas de médecins.

Les structures médico-sociales viennent également vers nous ce qui ouvre l'esprit. Des formations diverses sont également organisées (ex en cardiologie). Il règne une convivialité très agréable et je ne reviendrai pas en arrière dans ma pratique.

Cependant, je trouve que le rôle de co-gérant est trop lourd pour un professionnel de santé .

INTERVIEW : EMILIE CRUVELIER*Sage-femme libérale et membre du CA de la CPTS O'Tours***Qui êtes-vous ?**

Je suis Sage femme libérale depuis 15 ans et exerce en cabinet associée avec une collègue.

Je suis arrivée à St Avertin (près de Tours, en Indre et Loire) depuis 8 ans après une première installation dans les Bouches du Rhône.

Dès mes études, j'ai rencontré des SFL très engagées ce qui m'a conduit naturellement à m'engager dans la représentation professionnelle une fois diplômée. De nature curieuse et poussée par mes consœurs je me suis investie au niveau local avec la cocréation d'une association puis au niveau syndical (CPR, URPS) pour enfin être élue au CDOSF13 et à l'ANSFL.

À ce jour je suis présidente du CDOSF37 et membre du CA de la CPTS O'Tours au sein de laquelle je suis notamment "co-responsable communication".

Qu'est ce qui vous a motivé pour adhérer à la CPTS O Tours et intégrer son CA?

Je m'étais assez peu intéressée aux CPTS et comme beaucoup, mon premier contact fut au moment de la crise COVID puisque la CPTS a organisé des distributions de matériel de protection et a associé les sages-femmes aux centres de vaccination qu'elle portait.

Ensuite avec le CDO 37 nous avons travaillé sur l'accès aux soins gynécologiques et avons contacté la CPTS O'Tours pour faire le lien.

Un 1^{er} groupe de travail a émergé, puis un 2^{ème} sur la santé sexuelle.

Suite à ces travaux en commun, la Présidente de la CPTS O TOURS m'a proposé de candidater ce qui fait que je suis élue et membre du Conseil d'Administration de la structure depuis presque 2 ans.

La CPTS O TOURS est de taille 4*.

Quel est votre rôle au sein du conseil d'administration et comment fonctionne t'il ?

Lors de mon élection, la moitié du CA a été renouvelé et suite aux demandes des adhérent-es nous souhaitons travailler sur la communication. Je me suis portée volontaire pour faire partie de cette commission nouvellement créée et au fil du temps j'en ai pris le pilotage jusqu'à ce que l'on décide de créer des postes de responsable de communication.

J'avais un peu d'expérience sur le sujet, acquise notamment grâce à mes années au sein du CA de l'ANSFL.

C'est actuellement une fonction que je tiens en binôme avec une diététicienne.

Le CA se réunit tous les mois. Au départ c'était en soirée mais c'était insuffisant au regard des dossiers traités.

Dorénavant, les CA se déroulent sur 1 journée entière, 1 fois par mois.

Cette participation est indemnisée 500€/jour. Ce montant est identique pour tous les membres.

Lors du CA nous effectuons une revue des projets en cours (il y a 30 groupes projets).

Nous traitons des sollicitations des partenaires ou des adhérents (Centres Hospitaliers, cliniques, ARS , CPAM...) ; validons les nouveaux projets et définissons la stratégie de la CPTS.

Ces décisions influent sur les négociations avec la CPAM liées au financement de la CPTS via les ACI.

La gestion de la structure est également à l'ordre du jour, notamment parce que nous avons 3 salariées.

INTERVIEW : EMILIE CRUVELIER

Sage-femme libérale et membre du CA de la CPTS O'Tours**En quoi votre implication dans la CPTS a été déterminante pour que des actions autour des compétences SF soient développées?**

Comme toujours, quand il n'y a pas de SF pour rappeler nos compétences et se rappeler au bon souvenir des autres professionnels, on passe à la trappe !

En CPTS Les sages femmes entrent dans le paysage de l'offre de soins par le biais de nos compétences professionnelles mais également en mettant en valeur nos grandes facultés d'organisation dans l'articulation de l'offre de soins.

C'est une vraie légitimation de la profession.

Le fait d'être au CA porte les SF du territoire à s'impliquer également. C'est un cercle vertueux.

En CPTS, on peut porter des projets et se rallier à des projets portés par d'autres (ex: un projet plagiocéphalie qui était portée par des kinés).

J'ai initié un travail sur l'organisation des soins gynécologiques et sur un visuel concernant le parcours de soins et l'orientation des patientes. Cette action est facilitatrice au quotidien pour le 2ème recours et pour sélectionner l'intervenant le mieux adapté au besoin formulé.

On a mis en place des astreintes le week-end pour les sorties précoces de maternité.

Un groupe sur le parcours de soins sur le diabète gestationnel porté par une endocrinologue est également en cours.

Pour information, les référents projets sont indemnisés 70 €/heure consacrée.

Y a t'il d'autres sujets que vous souhaiteriez aborder ?

La participation à la CPTS est un enrichissement personnel et professionnel ; c'est une ouverture vers les autres professions pour créer un réseau et rompre l'isolement.

*ACI * : Accord Conventionnel Interprofessionnel - Ce financement destiné aux équipes des Maisons de santé pluriprofessionnelle est versé par la CPAM afin de favoriser le regroupement des professionnels en équipe de soins primaires structurée, et valorise leur organisation et leur travail collectif.*

SISA : Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires a été créée en 2011 pour permettre aux structures d'exercices coordonnés pluriprofessionnels de percevoir collectivement des subventions dans un cadre juridique et fiscal sécurisé, visant à rémunérer les activités réalisées.*

il y a 4 tailles de CPTS en fonction du nombre d'habitants sur le territoire couvert :

_CPTS taille 1 : < 40 000 habitants _CPTS taille 2 : entre 40 000 et 80 000 habitants

_CPTS taille 3 : entre 80 000 et 175 000 habitants _CPTS taille 4 > 175 000 habitants

L'URPS SF CVL VOUS SOUHAITE UN

BELÉTÉ